

# COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 7

-----  
**12 Octobre 2020 à 19 H**  
-----

L'an deux mille vingt, le 12 Octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 05 Octobre 2020.

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Présents** : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Jean-Luc QUINTY - Danièle DELMOTTE – Margaux PIQUELLE - Denis BICHARD - Christelle CHAMPOMMIER - Martine CONSTANT – Damien LABRE - Gaëlle LE BOULANGER - René POUILLE – Valérie ROOSE - Eliane VIALLO.

**Absents Excusés** : Madame et Messieurs

Claire LEMPEREUR - Michel FLORENTINO - Thomas PICANDET.

**Procurations** : Madame Claire LEMPEREUR à Monsieur Jean-Marc SAUTERAU – Monsieur Michel FLORENTINO à Madame Christelle CHAMPOMMIER – Monsieur Thomas PICANDET à Monsieur Jean-Luc QUINTY.

**Secrétaire de séance** : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 6 de la réunion du Conseil Municipal du 21 Septembre 2020 est approuvé par 15 voix.

### ORDRE DU JOUR

#### *FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*

#### **1 - Schéma directeur d'organisation et de requalification du centre bourg : choix du Bureau d'Etudes.**

Vu la délibération du 06 juillet 2020 approuvant le cahier des charges du schéma,

Vu la réunion de la Commission d'appels d'offres du 30 septembre 2020,

Vu les auditions des candidats en date du 09 octobre 2020,

Vu les demandes de subventions transmises au Conseil Départemental ainsi qu'à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires,

4 offres ont été remises au terme de la période de consultation (17 dossiers retirés). 3 Bureaux d'Etudes ont été retenus pour les auditions (Le Bureau ALTEREO ne proposait pas d'architecte HMONP et ne justifiait pas du chiffrage d'un économiste).

La prestation doit intégrer une phase diagnostic et une phase de propositions chiffrées (avec fiches actions et maquette de site).

\*Bureau LES ANDAINS : 33 750 € HT (après précision de l'offre mais sans proposition de maquette).

\*Bureau REALITES (DESCOEUR) : 31 890 € HT

\*Bureau DU ROUGET : 30 675 € HT (soit 25 050 € + 5 625 € pour la réalisation de la maquette)

Les candidats ont été interrogés sur le volet économique, sur l'expérience et les compétences des intervenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour (3 voix s'étant portées pour le choix du Bureau d'Etude LES ANDAINS notamment pour la qualité de la communication proposée) :

-De retenir la proposition du Bureau d'Etudes DU ROUGET dans les conditions ci-dessus référencées, notamment pour leur expérience locale, la proposition de maquette et le coût de la prestation

-De notifier le marché sous réserve de l'attribution de subvention (ou de l'autorisation anticipée) des services du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

## Délibération

### **2 – Syndicat Sioule et Morge : convention d'entretien des poteaux d'incendie.**

Vu le CGCT et notamment son article R2225-4 ;

Vu les statuts modifiés du Syndicat ;

Vu la délibération du 24 février 2020 ;

Considérant le projet de convention ;

Considérant l'exposé des motifs ;

Considérant l'actualisation nécessaire ;

Le Syndicat Mixte de Sioule et Morge (ci-après « le Syndicat ») est l'autorité compétente en matière d'eau potable sur le territoire de ses communes et communautés de communes adhérentes. Le Syndicat avait délégué, par un contrat d'affermage, la gestion de son service public d'eau potable à la SEMERAP. Ce contrat d'affermage a pris fin le 29 février 2020. Afin d'assurer la production, l'adduction et la distribution d'eau potable sur le territoire du Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, le Comité Syndical a décidé la création de la Régie des Eaux de Sioule et Morge par une délibération en date du 28 septembre 2019.

Les poteaux et bornes d'incendie installés sur le réseau d'eau potable sont propriété de la commune.

Le cadre national de défense extérieure contre l'incendie (DECI) définit :

- Les grands principes
- La méthodologie commune
- Les solutions techniques possibles
- Une homogénéité technique minimum : prise de raccordement, signalisation....

Le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Le règlement départemental prévoit un maintien en conditions opérationnelles des PEI (point d'eau incendie), avec des **contrôles techniques périodiques qui doivent être effectués a minima tous les deux ans.**

Par ses statuts, le Syndicat Mixte de Sioule et Morge est habilité à réaliser au profit de ses membres, dans le cadre de conventions, des prestations de services se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Dans ce cadre, le Syndicat propose d'effectuer le **contrôle des poteaux d'incendie** implantés par les communes sur le réseau de distribution d'eau potable. La convention de prestation proposée, d'une durée de 2 ans et reconductible 4 fois un (1) an, prévoit un contrôle des poteaux et bornes d'incendie **tous les deux ans.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :**

**-D'autoriser le Maire à signer la convention de contrôle qui sera effective à partir du 12 octobre 2020**

**Délibération**

### **3 – Ecole : travaux menuiserie (porte).**

La société Combraille Habitat (63700) a remis une proposition concernant la fourniture et la pose d'un bas de porte à brosse pour un montant total HT de 660.00 € soit 726.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-De retenir la proposition de la société Combraille Habitat dans les conditions ci-dessus référencées.

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

**Délibération**

### **4 – Voirie communale : prestation de débroussaillage.**

La société Combraille Services (63700) a remis une proposition concernant une prestation (au forfait) de débroussaillage mécanique pour un montant total de 1 980 €.

\*Chemin du bois

\*Route des Granges

\*Voies desservant Montingeat, Balaty, Chez Donveau, La Côte Bidon, Les Petites Ternes, Les Ternes, L'Arbre du Vent, Chez Tubier, La Pêche Piron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

-De retenir la proposition de la société Combraille Services dans les conditions ci-dessus référencées.

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

**Délibération**

## **5 – Voirie communale : prestation de déneigement.**

En cas de nécessité, la société Combraille Services (63700) a remis une proposition concernant une prestation (au forfait) de déneigement et sablage pour un montant total de 450 €.

\*Soit 150 € pour le bourg.

\*et 300 € hors du bourg.

Si pour diverses raisons la prestation n'est pas complète, la facturation sera basée sur le travail effectivement réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De retenir la proposition de la société Combraille Services dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

**Délibération**

## **6 - Voirie communale (rue Saint Roch) : travaux d'aménagement.**

La société MONTEIL TP (COLAS) a remis une proposition concernant l'aménagement d'une portion de voirie Rue Saint ROCH (enrobés à chaud et caniveaux) pour un montant total HT de 4 293.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De retenir la proposition de la société MONTEIL TP (COLAS) dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

**Délibération**

## **7 - Centre des finances publiques : travaux de plâtrerie peinture.**

La société COUTAREL SARL (63) a remis une proposition de travaux de reprise des enduits muraux des bureaux pour un montant total HT de 4 079,52 € soit 4 895.42 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider la proposition de la société COUTAREL SARL dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

**Délibération**

## **8 - Logements communaux : Ventilation Mécanique Contrôlée (mise en conformité).**

La SARL I.D.S Elec 63 a remis une proposition d'intervention pour un montant total HT de 1 214.19 € soit 1 457.03 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider la proposition de la SARL I.D.S Elec 63 dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

**Délibération**

## **9 - Services Techniques : acquisition de matériel.**

La SARL SAUVANET a remis une proposition de fourniture d'un taille haie thermique pour un montant total HT de 515.83 € soit 619.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De valider la proposition de la SARL SAUVANET dans les conditions ci-dessus référencées.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

**Délibération**

<b>URBANISME ENVIRONNEMENT</b>
--------------------------------

## **10 - Rénovation façade : Primes à des particuliers.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal qui approuve par 15 voix pour les demandes de primes pour réfection de façades présentées par :

- Monsieur Basilio JUBERA, 11 Rue Georges BRASSENS  
10 € X 47 m<sup>2</sup> = 470 €
- Madame Martine GAUTHIER, 4 Rue Faubourg Cruzille  
10 € X 85 m<sup>2</sup> = 850 €

Le Conseil Municipal a décidé de différer l'attribution de deux autres demandes (Madame Alexandra HOL et Monsieur Jérémy MAQUAIRE) dans l'attente de déclarations de régularisation et de précisions à apporter.

Les crédits sont inscrits au B.P. 2020 compte 6574.

**Délibération**

## **11 - Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal (Article R 2122-71 du C.G.C.T). Droit de Prémption Urbain (zone U).**

<b>Références cadastrales Section N° Lieu dit</b>	<b>Propriétaires</b>	<b>Décision et Date</b>
A 1204 17 Rue du Dauphin	Sylvie ASTIER Christine ASTIER	Non préempté 25/09/2020
A 1106 10 Rue de la Chapelle	Renée HUET	Non préempté 25/09/2020
A 1040 32 Rue de la Poste	Rodolphe DAMIENS	Non préempté 01/10/2020

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

**Délibération**

## QUESTIONS DIVERSES

\*Ecole de Musique : La Batterie Fanfare a procédé à ses premières répétitions. La question des conditions de stockage des instruments et du matériel doit désormais être envisagée.

\*COVID 19 : Une réserve de masque est toujours disponible en Mairie.

\*EHPAD Jean-Paul TOUCAS :

-Incertitude concernant les conditions de visite par les proches (problématique de l'isolement des résidents).

-Situation des deux agents syndicalistes (demande de contribution à la prise en charge et de régularisation auprès de l'ARS et du CHU).

-Le prochain Conseil d'Administration est fixé au 13 octobre.

-Intervention d'un jeune de la commune le dimanche (dans le cadre de l'aide au permis de conduire attribuée par le CCAS). Cette démarche sera suspendue en cas de suspicion COVID 19.

\*CCID : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs par les services fiscaux :

-Membres titulaires : Eliane VIALLON / Carine PIQUELLE / Jean MONTROGNON / Denis BICHARD / Rémy SCHMIDT / Emilie BOUSCAVERT.

-Membres suppléants : Christelle CHAMPOMMIER / Martine CONSTANT / Martial CAILLOT / Alain GIRAUDET / Jean-Jacques BEAUMONT / Annie BIGEREL.

\*Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy : Mise en place des commissions et des groupes de travail :

**Groupe de travail n°1 : M. PALERMO** : Damien Labre

- Développement économique et numérique
- Transition écologique

**Groupe de travail n°2 : M. GAUMET** : JM Sauterau

- Projet de territoire
- Accueil de nouvelles populations
- Habitat
- Gens du voyage

**Groupe de travail n°3 : M. FAVIER (Mmes ORIOL et PIQUELLE)**

- Action sociale relevant du CIAS : Valérie Roose
- Insertion : Margaux Piquelle
- Enfance-Jeunesse : Danièle Delmotte

**Groupe de travail n°4 : Mme BOURNAT-GONZALEZ** : JM Sauterau

- Communication/ Fiscalité/ Finances

**Groupe de travail n°5 A : M. DURIN** : JM Sauterau

- Tourisme

**Groupe de travail n°5 B : M. DURIN** : Claire Lempereur

- Affaires culturelles

**Groupe de travail n°6 A : Mme DUBOISSET** : Margaux Piquelle

- Offre de soins
- Maisons « France Services »
- Mobilité / Accessibilité

**Groupe de travail n°6B : Mme DUBOISSET** : JM Sauterau

- Soutien aux communes / Mutualisation

**Groupe de travail n°7 : M. THOMAS** : JM Sauterau

- Bâtiments et infrastructures
- Entretien et conservation du patrimoine
- Travaux

**Groupe de travail n°8: Mme MICHEL ( MM GAILLARD et BRUNET)**

- Eau / GEMAPI : JM Sauterau
- Environnement : Margaux Piquelle
- Ordures ménagères : Claire Lempereur
- Agriculture / Forêt : JM Sauterau

\*Groupe scolaire LOUISE MICHEL : 109 élèves dans l'effectif de la rentrée (23 CM1 CM2 / 22 CE2 CE1 / 18 CE1 / 19 CP GS / 27 PS MS).

\*INSEE : La commune doit recruter deux agents recenseurs pour 2021.

\*Préfecture : Rappel des dispositions de conservation départementale des antiquités et objets d'art (archives départementales).

\*AMF : Report du Congrès annuel de l'Association des Maires de France.

\*SIEG : Le Maire de MUROL Sébastien GOUTTEBEL a été élu Président.

\*SIEG : Programmation à venir des travaux de mise en conformité de l'Eclairage Public (Chez DONVEAU).

\*ENEDIS : Information concernant le prestataire chargé du déploiement des compteurs LINKY.

\*FIC : La programmation 2021 du Fonds d'Intervention Communale sera proposée au prochain Conseil Municipal.

\*SMADC : Danièle DELMOTTE procède au Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 30 septembre.